

Point sur la Brucellose 25/01/2013

Le nouveau foyer, détecté le 18 janvier 2013, est une des exploitations de contact du premier foyer de 2012. Comme toute exploitation de contact, elle a eu deux bilans sérologiques négatifs (mars et avril 2012).

La brucellose étant une maladie qui peut rester longtemps à l'état latent, toutes les exploitations qui ont été en contact avec un foyer sont suivies pendant deux ans pendant la campagne hivernale.

Un animal de ce troupeau a réagi positivement aux tests sérologiques de suivi de la campagne hivernale 2012-2013. Il a été abattu le 10 janvier 2013 et la bactérie *Brucella abortus* a été isolée le 18 janvier 2013.

L'animal positif est une vache gestante de 6 mois. Des avortements ont été déclarés en janvier 2013 et en octobre 2012 dans ce troupeau. Les analyses effectuées dans le cadre du « protocole avortement », financé par l'AFSCA, étaient négatives pour la brucellose.

Afin de limiter au maximum les risques de dispersion de la maladie à d'autres élevages, tous les bovins de cette exploitation, reconnue comme foyer, seront abattus dans le mois. La perte de valeur de ces bovins est prise en charge par le Fonds de santé animale.

Actuellement, l'enquête épidémiologique a mis en évidence 21 exploitations (18 en Flandre et 3 en Wallonie) ayant acheté un animal provenant du foyer. Le statut sanitaire de ces exploitations de contact est suspendu. Les mesures seront levées après deux bilans négatifs.